

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger Levrault

ID: 073-247300254-20230706-2023_102-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VENDREDI 30 JUIN 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8

Le 30 juin 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo de Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile

UTILLE-GRAND

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

<u>Tignes</u>: Serge REVIAL, Capucine FAVRE <u>Val d'Isère</u>: Véronique PESENTI-GROS

Villaroger: Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice: Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN

<u>Séez</u>: Éric JACQUEMOUD <u>Tignes</u>: Laurence FONTAINE

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 073-247300254-20230706-2023_102-DE

2023-102

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE ET L'ASSOCIATION PATRIMOINE EN TARENTAISE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE LIEE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE DE HAUTE TARENTAISE

L'association Musique et Patrimoine en Tarentaise a proposé à la communauté de communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2023, les communes de Les Chapelles, Sainte-Foy-Tarentaise et Séez ont fait le vœu de programmer des concerts en août 2023.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute- Tarentaise s'associe à l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise pour assurer la promotion de leurs concerts.

La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et des communes associées a été fixée, selon nos accords de l'année 2023 à la somme de 7 500€ répartie comme suit :

- Sainte Foy Tarentaise: 1 250 €
- Séez: 1 250€
- Les Chapelles : Il a été convenu que la communauté de communes prenne en charge la totalité du coût pour la commune des Chapelles

Il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 5 000€.

La convention de partenariat 2023 fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise.

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- APPROUVE le principe de participer au financement des concerts de l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise sur les communes de Sainte Foy Tarentaise, Les Chapelles et Séez, pour un montant de 5 000 €;
- AUTORISE le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 073-247300254-20230706-2023_102-DE

MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTAISE Association Loi 1901 N° W731006725

SIRET 398 903 021 00010 code APE 9002Z TVA Intracommunautaire FR 93 398 903 021



Place St Pierre 73600 MOUTIERS
Tél: 07 89 04 77 36
contact@festivaldetarentaise.com
www.festivaldetarentaise.com
Suivez-nous sur (f) (fi)

CONTRAT d'organisation de concert 32^e Festival Baroque de Tarentaise

Entre: MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTAISE

Association loi 1901 - Siège social : Place Saint Pierre 73600 Moûtiers

Siret : 39890302100010 - TVA intracommunautaire FR93398903021 - Code APE : 9001 Z Licence entrepreneur de spectacle – En cours (récépissé de déclaration 03-06-2023) Représentée par Bruno BERTHIER président, d'une part

et

La Communauté de communes de Haute-Tarentaise, rue St Pierre 73700 Séez Représentée par Alain EMPRIN, vice-président d'autre part Il a été convenu ce qui suit :

MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTAISE (FESTIVAL BAROQUE DE TARENTAISE)

S'engage à donner TROIS CONCERTS ci-dessous définis et dans les programmes musicaux suivants :

Jean-Luc Ho & Friends - 3 août 2023 à 21h – Eglise de Sainte-Foy Tarentaise – Les Nations de F. Couperin

(5 musiciens : 2 clavecins, 2 violons, 1 viole de gambe)

Du Souffle à l'archet - 4 août 2023 à 21h – Eglise de Séez – A British style, consort song de l'époque élizabethaine

(5 musiciens : 4 violes de gambe, 1 contre-ténor)

Alkymia – 6 août 2023 à 21h – Eglise des Chapelles – Musique baroque et traditionnelle d'Amérique du Sud

(6 musiciens et 3 chanteurs)

A LA CHARGE DE MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTAISE :

- Convention d'occupation d'église avec l'archevêché (condition de validité du présent contrat)
- Mise en place de l'église pour l'accueil des musiciens et du public / Remise en état après le concert
- Assurance responsabilité organisateur de spectacle
- Communication, information, affichage
- Régie orchestre et régie lumière / Billetterie, accueil du public

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID: 073-247300254-20230706-2023_102-DE

- Frais artistiques : cachets, charges sociales, déplacements et logement des musiciens
- Remise de 10 invitations par site

A LA CHARGE DES SITES:

- Demande d'autorisation au prêtre affectataire et mise à disposition du lieu cultuel pour le concert
- Information/Communication locale à l'aide des outils fournis par le Festival
- Prise en charge par chaque site des repas des artistes le soir du concert, avant la représentation

MONTANT DE LA PARTICIPATION: 7500 € (soit 2500 € par soirée) dont :

5000 € facturés à la CCHT (soit 100 % du montant du concert des Chapelles et 50 % du montant des concerts de Séez et Sainte-Foy-Tarentaise)

1250 € facturés à la commune de Sainte-Foy-Tarentaise

1250 € facturés à la commune de Séez

BILLETTERIE : Elle est acquise par Musique et Patrimoine en Tarentaise

CONTRAT EN DEUX EXEMPLAIRES, DONT UN A NOUS RETOURNER (par mail)

Fait le 17 juin 2023 à Moûtiers,

Signatures

Pour la Communauté de Communes,

Pour Musique et Patrimoine Bruno Berthier, Président

